

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juillet 2012

DCM N° 12-07-17

Objet : Metz Plage-acceptation de participation de partenaires privés et fixation de tarifs.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Chaque année les visiteurs sont plus nombreux à traverser la croisette de METZ PLAGE. Ils se sont appropriés ce lieu qui représente pour eux un véritable espace d'évasion et de vacances.

Avec ses 172 000 visiteurs en 2011, la quatrième édition a été un franc succès et impose METZ PLAGE comme l'événement incontournable de l'été. Ce concept qui plait beaucoup, évolue chaque année de manière très positive.

En 2012, METZ PLAGE aura lieu du 20 juillet au 19 août tous les jours de 11h à 20h sur le plan d'eau de Metz.

METZ PLAGE permet d'offrir aux personnes ne pouvant pas partir en vacances un large panel d'activités culturelles et sportives varié et complémentaire. L'accès à l'ensemble de ces activités culturelles (bibliothèque, ludothèque,...) ou sportives (rafting, beach soccer, baignade, escalade,...) reste entièrement gratuit pour tous. Ce programme est enrichi grâce à l'investissement des associations messines qui viendront animer de manière ponctuelle ou répétitive leurs domaines d'activités (danse, kayak, jeux,...).

Cette cinquième édition débutera avec un week-end riche en émotion avec de la musique et de la danse qui portera METZ PLAGE sur le devant de la scène et se clôturera par le sacre de la Reine de la Mirabelle sur le site.

Comme chaque année, les services municipaux ont été mobilisés pour mener à bien cette opération et réitérer l'offre d'animation faite pour les messins chaque été. Le budget alloué à cette opération est de 300 000 €. A l'instar des années précédentes, des participations extérieures ont été recherchées, et prennent une part croissante dans le budget total de la manifestation.

La liste des partenaires qui interviennent sous la forme de participations financières ou de prestations en nature figure en annexe du présent rapport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons dont le montant total s'élève à 43 000 euros et les prestations en nature valorisées à hauteur de 268 019 euros. Soit un total de 311 019 euros.

En ce qui concerne la petite restauration et le village du désert, le tarif des concessions reste inchangé à 1 000 euros chacune pour toute la durée de l'événement.

Le partenaire Urbis Park propose à nouveau un forfait parking à 2 € quelle que soit la durée journalière du stationnement dans le parking souterrain REPUBLIQUE aux visiteurs qui fréquenteront METZ PLAGE. Pour faciliter le paiement de ce forfait, des bornes seront directement installées sur le site.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

d'accepter les dons et participations proposés ci-après :

- UEM	10 000 €
- Snowhall	5 000 €
- Haganis	5 000 €
- SNC Les Arènes.....	5 000 €
- TAMM	4 000 €
- La Poste.....	5 000 €
- Urbis Park	3 000 €
- Walygator	1 000 €
- Ville de Longeville-lès-Metz	2 000 €
- ARVATO	3 000€

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariat avec les interlocuteurs sollicités que ce soit pour des prestations en nature ou pour des dons, leurs avenants éventuels ainsi que tout document se rapportant à l'opération METZ PLAGE 2012 qui se déroulera du 20 juillet au 19 août.

DE FIXER le montant des droits de place pour l'installation des petites restaurations à 1 000€ chacune pour toute la durée de METZ PLAGE.

DE FIXER le montant des droits de place pour l'installation, du village du désert avec restauration, ateliers et promenades à dos d'animaux à 1 000 € pour toute la durée de METZ PLAGE.

DECIDE d'inscrire ces sommes en recette et en dépense au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives

Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz

Nombre de membres élus en Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 19

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE